



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Entre l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) 13 Impasse du Moulin 31450 POMPERTUZAT, NDA : 76311220131 - SIRET 947 662 102 00013

Ci-après le « Vendeur »

D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société, Ci-après, « l'Acheteur », ou « le Client »

D'autre part,

Article 1 Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (dénommées CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) pour le compte d'un Client.

Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Elles sont pleinement opposables au Client qui les a acceptées avant de passer commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par le Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 2 Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) s'engage à fournir un devis au client. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client devra retourner un exemplaire du devis, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » par mail à contact@iki-boussole.fr.



Une feuille d'émargement est obligatoire à chaque séance ; une attestation de fin de formation sera fournie à la fin de l'accompagnement au bilan de compétences.

Article 3 Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Article 4 Planning et organisation

Les dates et horaires de la formation sont fixés par l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) et portés à la connaissance du Client à l'occasion de la remise du programme de formation.

Article 5 Absences, retards

Les Clients sont tenus de respecter et d'honorer les dates et les horaires des rendez-vous préalablement établis.

Toute annulation de rendez-vous devra se faire au plus tard dans les 48 heures avant la date du rendez-vous, par mail ou par sms auprès de l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI). Ledit rendez-vous annulé sera reporté à une date ultérieure et selon les disponibilités de l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI).

L'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) est susceptible d'informer le financeur de cet évènement.

En cas de retard du Client de moins de 15 minutes, ce temps sera reporté en fin de séance selon les disponibilités de EI CAPRINI MARIE. En cas d'indisponibilité de EI CAPRINI MARIE, les minutes seront reportables au moment d'une séance ultérieure. Dans le cas de la dernière séance, le temps de retard sera non reportable et non remboursable.

En cas de retard de EI CAPRINI MARIE de moins de 15 minutes, celles-ci seront décalées en fin de séance ou à une date ultérieure selon les disponibilités des deux parties.



Article 6 Tarifs

Les prix affichés du ou des services sélectionnés par l'Acheteur sont fermes et définitifs. Les prix sont affichés en euros (€) hors taxes.

En tant qu'organisme de formation, Iki Boussole - Marie Caprini (EI) d'une exonération de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI pour les prestations de formation continue. Les tarifs des bilans de compétences sont donc nets de TVA.

Le tarif appliqué est celui qui figure dans la convention réalisée à titre individuel ou pour l'entreprise ou sur la proposition émise sur Mon Compte Formation. Les tarifs sont appliqués en fonction de la durée, du nombre d'entretien et de la modalité de réalisation (présentiel, mixte ou distanciel) du bilan de compétences.

Article 7 Conditions de règlement et pénalités

La validation du devis entraîne l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement est exigible à réception de facture.

Lorsque le bilan de compétences est financé par le CPF du bénéficiaire ou par un co-financement CPF-Pôle emploi, il est facturé via la plateforme Mon Compte Formation à la fin de l'action de formation.

Lorsque le bilan de compétences est financé par l'entreprise à l'intention de son salarié, une convention tripartite est signée par les parties concernées. La facture sera émise à l'entrée en formation pour versement d'un acompte de 30%. Le solde sera dû à la fin de la formation.

Lorsque l'entreprise souhaite faire financer le bilan de compétences par son OPCO, elle s'engage à faire les démarches nécessaires pour le montage du dossier, ainsi que pour l'obtention du règlement. En cas de non-paiement de l'OPCO pour quelque raison que ce soit, l'entreprise sera redevable de l'intégralité de la prestation qui lui sera alors facturée.

Lorsque le Client finance le bilan par ses propres moyens (auto-financement), un acompte de 30% sera exigé à la signature du devis, le solde restant dû à la fin de la prestation.

Le règlement de la formation s'effectue par virement. En cas de non-règlement à l'échéance, il sera dû, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce (Loi LME2008-776 du 4 août 2008) une pénalité calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours. Une pénalité forfaitaire de 40€ par facture non réglée sera appliquée pour les Clients professionnels.



Article 8 Rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation, l'Acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de réception de sa commande.

Depuis le 10 juin 2021, afin de permettre aux titulaires de compte de bénéficier d'une période de réflexion suffisante avant tout achat de formation sur la plateforme Mon Compte Formation et en faciliter l'annulation si nécessaire, la Caisse des Dépôts instaure un délai minimum obligatoire et incompressible de 11 jours ouvrés, entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire.

Le droit de rétractation peut être exercé par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) 13 Impasse du Moulin 31450 POMPERTUZAT ou par mail à : contact@iki-boussole.fr

En cas d'exercice du droit de rétractation, l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de votre demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après le formulaire-type de rétractation à nous adresser.

Article 9 Réclamations et médiation

Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le client est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service client de l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI), ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le client peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

L'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) adhère au service de médiation : Société Médiation Professionnelle.

En cas de litige, le Client peut déposer sa réclamation sur le site du service de médiation : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/> ou par voie postale en écrivant à Société de la Médiation Professionnelle Médiation de la consommation 24, rue Albert de Mun 33000 BORDEAUX.



Article 10 Responsabilités

Pour l'accomplissement de la prestation prévue à l'article 2, l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est, de convention expresse, qu'une obligation de moyens.

L'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) est là pour accompagner le Client et le soutenir dans sa démarche de bilan de compétences. Ce rôle est consultatif, il n'est pas là pour se substituer au client. Le Client porte la responsabilité des résultats obtenus lors de la formation.

En acceptant cet accord le Client renonce définitivement à toute possibilité de poursuite contre l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) pour toute perte, coût ou dépense relatifs aux activités mentionnées dans ce document.

Article 11 Assurances

Dans le cadre de son activité, l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) à souscrit à une Responsabilité Civile et Professionnelle auprès de :

ASSURUP - 61 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine

Sous le numéro de Contrat N° RCP 23010468414 en date du 04/01/2023.

Article 12 Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI). Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 13 Protection des données

L'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant.

Elles sont nécessaires à la gestion de votre commande, ainsi qu'à l'amélioration des services et des informations que nous vous adressons. Elles peuvent aussi être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Conformément



à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant, directement sur le site internet. Les données nominatives ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Article 14 Archivage preuve

L'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) archivera les devis et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Les registres informatisés de l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 15 Force majeure

L'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Article 16 Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et des contrats signés entre l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) et le client est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce (ou instance assimilée) de Toulouse sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, des contrats et de leurs suites, entre l'organisme de formation Iki Boussole - Marie Caprini (EI) et le Client.



FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

A l'attention de EI CAPRINI MARIE 13 Impasse du Moulin 31450 POMPERTUZAT, NDA :
76311220131 - SIRET 947 662 102 00013, contact@iki-boussole.fr

Je vous notifie par la présente ma volonté de rétractation du contrat portant sur la prestation de service ci-dessous :

Bilan de compétences souscrit le :

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du client

Date :